



VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Goussainville

SP SARCELLES  
190724

N° 26.2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt-quatre, Le 11 juillet à 18 heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.
05 juillet 2024	
Date d'affichage	<b>Etaient présents :</b> Alain GOLETTO, Patricia ANDRIANASOLO (arrivée à 18h10), Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoint au Maire. Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER (arrivé à 18h18), Marie-Christine COMONT, Conseillers Municipaux.
05 juillet 2024	
Nombre de Conseillers	
En exercice 19	<b>Etaient représentés :</b> Véronique BUCHET (pouvoir à M. DIALLO), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST).
Présents 13	<b>Etaient absents :</b> Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME, Marina NICOLAS, Joseph MELE.
Votants 15	

Formant la majorité des membres en exercice

### **OBJET :**

**Secrétaire de séance :** Mme CORNET  
**Rapporteur :** M. le MAIRE

\*\*\*

**Adhésion au groupement de commandes du SIGEIF et approbation de l'acte constitutif pour l'achat de gaz naturel.**

M. le MAIRE expose aux membres du conseil que dans le cadre de la fourniture et l'acheminement du gaz vers les points de livraisons des différents sites sur la commune (mairie, gymnase, écoles), il est proposé d'adhérer au groupement de commandes du **SIGEIF** (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France) dont le nouveau marché prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (pour la période 2026-2028). Cela permettra ainsi à la ville d'obtenir des tarifs plus compétitifs dans cette période de forte augmentation du coût du gaz.

Afin de pouvoir intégrer ce groupement de commandes, il est proposé au Conseil de délibérer.

\*\*\*

**Vu** la directive européenne n° 2009/73/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 Juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants,

**Vu** le code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441.5,

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Vemars d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Transmise le

15 JUIL. 2024

Affichée le

15 JUIL. 2024



VÉMARS  
2021

VILLE DE VEMARS

**Considérant** qu'en égard à son expérience, le SIGEIF entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité pour**,

- ✓ **APPROUVE** l'acte constitutif, approuvé par le comité d'administration du SIGEIF, du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique,
- ✓ **PRECISE** que la participation financière de la commune de Vémars est établie et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Frédéric Diat

